

NOTE SUR

L'ARGUMENTATION ET L'ACTE D'ARGUMENTER

Oswald Ducrot

E.H.E.S.S., Paris

Diverses recherches de détail menées dans le cadre de la théorie de l'argumentation ont amené Anscombe et Ducrot (1983, chap. 7, § 1) à distinguer explicitement deux notions qui, jusqu'alors, restaient confondues - tout en jouant en fait des rôles différents. Il s'agit de l'argumentation et de l'acte d'argumenter (proches respectivement, je pense, de ce que J. Moeschler, M. Schelling et A. Zenone appellent ici-même "démonstration" et "orientation"). Je voudrais préciser cette thèse, et montrer son application possible à l'analyse du discours.

Je parlerai d'argumentation chaque fois qu'*un même locuteur* prend en charge deux ensembles, A et C, d'énoncés, en présentant l'un comme destiné à faire admettre l'autre (il est possible que chacun des ensembles se réduise à un énoncé unique, comme dans "Il fait mauvais : je reste à la maison"). J'appelle "conclusions" les énoncés - par convention, je les représenterai par la lettre "C" - que l'on dit vouloir faire admettre, et "arguments" - par convention "A" - ceux qui sont censés autoriser les autres. Trois remarques à propos de cette caractérisation (le lecteur sera assez amical pour la prendre comme une définition).

D'abord en ce qui concerne l'expression "faire admettre" - destinée à recouvrir deux éventualités. A peut faire admettre C en ce sens qu'il motive l'interlocuteur à se plier à un acte illocutoire exprimé en C - i.e. à satisfaire les obligations que cet acte prétend imposer, obligation de répondre s'il s'agit

d'une question, d'obéir s'il s'agit d'un ordre, de croire s'il s'agit d'une assertion... etc. Ainsi, si A = "Tu es en retard", C peut être "Que faisais-tu ? ", "Excuse-toi !", "J'étais inquiet". A peut également "faire admettre" C en ce sens qu'il justifie le locuteur de C d'accomplir un acte illocutoire exprimé en C : c'est le cas dans le vers des *Animaux malades de la peste* souvent cité dans les études sur *puisque* "Je n'en avais nul droit (= C), puisqu'il faut parler net (= A)."

D'autre part, je voudrais insister sur le fait que ni A ni C ne sont nécessairement des énoncés de forme assertive. Les exemples que je viens de donner le montrent en ce qui concerne C, et il en est de même pour A. Anscombe et Ducrot (1981) signalent notamment la possibilité, souvent utilisée, de prendre pour argument un énoncé interrogatif, ce qui est le cas pour A₂ dans la séquence "Je ne veux pas acheter cette voiture (= C). Elle consomme trop (= A₁) ; est ce que d'ailleurs elle est dans mes prix ? (= A₂)". Ce qui, dans A₂, est argument pour C, c'est ici, selon Anscombe et moi, un des actes élémentaires impliqués dans le sens des énoncés interrogatifs, l'acte que nous avons décrit comme l'expression d'un doute sur l'assertion préalable sous-jacente à la question.

Ma troisième remarque est pour noter que l'aspect argumentatif d'un discours peut souvent rester implicite. Il est bien fréquent par exemple que le lien entre A et C ne soit exprimé par aucun de ces morphèmes appelés souvent "connecteurs argumentatifs" (*donc, puisque, car, d'ailleurs, décidément...* etc.) : la suite "Il fait beau (= A) je vais aller à la plage (= C)", pour être dépourvue d'un connecteur reliant A et C, est tout aussi argumentative que si on y avait restitué un *donc*.

Je demanderai même d'admettre, par extension de ma première définition, qu'il y a encore argumentation là où un des ensembles d'énoncés A ou C est matériellement absent, mais où le discours est inintelligible si on ne suppose pas que de tels énoncés

exprimeraient une des intentions avouées du locuteur. Si quelqu'un répond "Il fait froid" à la question "Veux-tu aller te promener ?", j'admettrai que ce "Il fait froid" est le A d'une conclusion implicite du type "Je ne veux pas me promener", car, sans cette supposition, il est impossible de comprendre que "Il fait froid" joue le rôle d'une réponse. De même j'ai souvent soutenu une description de la conjonction *mais* selon laquelle le premier terme d'une suite "X mais Y" est donné en faveur d'une conclusion r, et le second, Y, en faveur de la conclusion opposée, non-r. Si cette description est exacte, il faut dire que les suites "X mais Y" véhiculent deux argumentations implicites, l'une où X tient le rôle de A, et r celui de C, l'autre où Y est A et où non-r est C.

Mais ce peut être aussi bien l'argument qui est implicite, situation qui apparaît fréquemment dans l'emploi de "Voyons !". Si on dit à un spectateur qui parle pendant une séance de cinéma "Voyons : taisez-vous", le "Taisez-vous !" est le C dont le A implicite serait la règle générale "On ne doit pas parler au cinéma". Sans cette restitution, il serait impossible de comprendre la fonction qu'a ici "Voyons !", c'est-à-dire ce qu'il ajoute à "Taisez-vous", et qui est de faire apparaître l'action reprochée à l'interlocuteur comme la violation d'une règle évidente. Il peut d'ailleurs même arriver que A et C soient l'un et l'autre implicites : ainsi, lorsque, pour faire un reproche à quelqu'un, on se contente d'un "Voyons !", ce "Voyons !" réprobatif est encore un connecteur argumentatif, mais qui émerge seul d'une argumentation tout entière immergée : l'argument implicite est alors le rappel d'une règle évidente, et la conclusion, la demande faite à l'interlocuteur de ne pas continuer à enfreindre cette règle - l'hypothèse qu'une telle argumentation est sous-jacente à chaque emploi de "Voyons !" permettant de comprendre le type particulier de réprobation manifestée par ce morphème. (Tout ce développement est emprunté à l'analyse détaillée de "Voyons !" présentée par Christine Iskandar (1983)). En reprenant la distinction que j'ai souvent proposée entre la signification de la phrase et le sens de

l'énoncé, je dirai qu'une phrase "X mais Y" a pour signification de demander aux personnes qui doivent interpréter un énoncé de cette phrase d'imaginer une conclusion r et de construire deux argumentations allant de X à r et de Y à non-r. Et de même, une phrase constituée par "Voyons !" suivi d'une seule proposition, ou même par un "Voyons" absolu, demande que, dans le sens de l'énoncé, on rétablisse un argument (censé évident) et une conclusion (censée refusée par l'interlocuteur) qui soient articulés par "Voyons !".

La théorie de l'argumentation a pour objet d'expliquer certaines propriétés que possèdent et certaines contraintes auxquelles sont soumises les argumentations explicites ; ce qui permet, par extension, d'indiquer comment on peut, lorsque l'argumentation est partiellement implicite, reconstruire les énoncés A et C qu'elle articule (ou, pour parler plus rigoureusement, les contenus sémantiques qui seraient exprimés par ces énoncés). Notre observation de départ est que l'argumentation, telle que je l'ai définie (c'est-à-dire vue dans sa réalisation langagière, et vue, d'autre part, comme le fait d'un *seul locuteur* qui présente à la fois A et C) a des traits bien différents de ce que l'on met habituellement sous le mot "argumentation". On désigne généralement par ce mot le simple fait de signaler ou de rappeler, en A, un état de choses que l'on tient pour assuré, et dont il est admis qu'il a pour effet, nécessaire ou fréquent, un autre état de choses que l'on décrit en C, la vérité de A se communiquant ainsi à C. Or il nous est apparu que deux énoncés A et C satisfaisant à ces conditions ne peuvent pas toujours pour autant être enchaînés dans une argumentation (au sens, cette fois, que j'ai défini au début de cet article) : les exemples canoniques de ces enchaînements impossibles sont du type : "Je suis presque en retard, je pourrai donc entrer" (argumentation impossible même si on admet qu'il suffit, pour entrer, de ne pas être en retard), ou encore "J'ai faim car j'ai un peu mangé" (impossible même si on pense qu'il faut, pour n'avoir pas faim,

avoir mangé plus qu'un peu). C'est pour rendre compte de ce genre de faits que nous introduisons, Anscombe et moi, l'idée d'un acte d'argumenter, distingué de la relation d'argumentation dont j'ai parlé jusqu'ici. Pour pouvoir constituer une séquence argumentative A + C, il faut, selon nous, que l'on puisse, dans l'énoncé même de A, accomplir un acte d'argumenter (comparable aux actes illocutoires) compatible avec le mouvement de pensée amenant la conclusion C ; or les actes d'argumenter dont A peut être le véhicule sont déterminés notamment par la structure linguistique de la phrase sous-jacente à A.

C'est toujours cette thèse que je vais soutenir, mais d'un point de vue différent, en la reliant à une description générale du discours argumentatif. On se rappelle que l'argumentation au sens "habituel" du terme, exige au préalable un rapport, nécessaire ou probable, de cause à conséquence entre l'état de choses présenté en A et celui présenté en C. Il en est de même, selon moi, pour l'argumentation au sens étroit, qui est celui qui m'intéresse ici. Mais en quoi consiste exactement ce rapport sur lequel l'argumentation est fondée, rapport que le locuteur n'asserte pas, mais prend pour acquis au moment où il construit son discours argumentatif ? Le point important pour moi est que ce rapport général, emmagasiné, sous forme de lieu commun, dans la "sagesse" collective, ce "topos", au sens aristotélicien, que l'on exploite au moment où l'on argumente, ne relie pas un fait à un fait, ni même une classe de faits identiques entre eux à une autre classe de faits identiques entre eux, mais une échelle graduée de faits à une autre échelle graduée de faits. Plus simplement, les "topos" sous-jacents à nos argumentations sont du type "Plus P, plus Q" (ou "Plus P, moins Q", "Moins P, plus Q", "Moins P, moins Q", structures réductibles à la première si on comprend "moins P" comme "plus peu P") : "Plus on est amoureux, plus on est jaloux", "Plus on est riche, plus on est heureux", "Plus on a d'expérience, plus on est raisonnable"... etc. - l'existence d'un "topos" n'excluant d'ailleurs en rien celle du "topos" opposé, ce qui permet de choisir

l'un ou l'autre selon les besoins de l'argumenteur (Les "Topiques" d'Aristote enseignent justement à l'orateur à choisir les lieux communs qui seront les plus efficaces pour son entreprise de persuasion). Les lieux communs argumentatifs posent ainsi que le degré selon lequel une situation ou un objet possèdent la propriété Q est une fonction croissante du degré selon lequel une autre situation ou un autre objet (éventuellement les mêmes) possèdent la propriété P.

On m'objectera peut-être que les principes argumentatifs en vigueur admettent aussi des seuils au-delà desquels l'accroissement de P n'entraîne plus un accroissement de Q (tout en tenant que la chaleur rend la promenade agréable, on prendra aussi pour évident qu'à partir d'un certain degré de chaleur la promenade devient désagréable); le dépassement du seuil a même, dans certaines langues, un marqueur spécifique, en français le morphème *trop*, qui permet, tout en maintenant que la chaleur invite à la promenade, de déclarer : "Aujourd'hui il fait vraiment trop chaud, je ne sortirai pas". Cette observation ne me semble cependant pas démentir la conception générale du "topos" que je présente ici : elle amène seulement à restreindre entre certaines limites la correspondance des degrés croissants où j'ai vu une caractéristique du lieu commun argumentatif. En termes mathématiques, la fonction est "locale". Mais cela n'empêche pas que, dans les zones où s'applique le "topos", il s'applique de façon graduelle : en-dessous du seuil inversant le rapport entre la chaleur et l'agrément de la promenade, on peut maintenir que plus la chaleur augmente, plus la promenade est agréable.

Supposons par exemple que l'on considère une température de 15° comme inférieure à ce seuil : on peut alors dire "Il fait 15° et même peut-être 16° , une promenade serait agréable" - l'emploi de *même* attestant que l'argument 16° est vu comme plus fort que l'argument 15° pour la conclusion visée. En revanche on ne dira pas, si on exploite ce "topos" reliant chaleur à agrément, "Il fait

15° et même 14° , une promenade serait la bienvenue". Une telle séquence n'est possible que si l'on s'appuie sur un lieu commun inverse, du type "La fraîcheur est favorable à la promenade", et à condition de voir 15° comme un certain degré de fraîcheur, donnant donc déjà une raison de se promener (14° apparaît alors comme un degré supérieur, source par suite d'un agrément encore plus grand). L'important, pour ma démonstration, est que les deux séquences précédentes se réfèrent à des "topos" différents, et relèvent par suite de mouvements argumentatifs différents. Si, pour argumenter en faveur de la promenade, on se fonde sur le "topos" relatif à la chaleur, on ne peut alors alléguer, comme arguments plus forts, que des températures supérieures (16° et non pas 14°). Certes, si le "topos" choisi est celui de la fraîcheur, on peut dire "15° et même 14° ", en faisant alors de 14° un argument plus fort, mais c'est dans ce cas la conjonction "15° et même 16° " qui devient impossible. D'où je conclusai que le choix d'un principe argumentatif reliant la propriété P et la propriété Q implique en même temps que l'on établisse d'une part une gradation entre les différents états justiciables de la propriété P (la chaleur par exemple), d'autre part une gradation entre les différents états justiciables de la propriété Q (l'agrément), et enfin que l'on admette une correspondance entre ces deux gradations, telle que plus l'on monte dans l'une, plus l'on monte également dans l'autre.

La thèse que je viens de soutenir, et que j'ai tenté d'étayer par des indices linguistiques empiriques, me semble en fait une conséquence nécessaire du caractère flou (les philosophes du langage disent "vague") des propriétés au moyen desquelles nous appréhendons les situations réelles. S'il est vrai que la notion de chaleur, par exemple (il en est de même pour la jalousie, l'amour, le courage... etc.), ne s'applique jamais pleinement (il n'y a pas, et on ne suppose jamais qu'il y ait un degré déterminé de température qui serait le seul à mériter le qualificatif "chaud"), mais seulement selon le plus et le moins, et de

même pour l'agrément, un principe reliant chaleur à agrément doit nécessairement prendre la forme d'une correspondance, au moins locale, entre les degrés croissants de l'une et les degrés croissants de l'autre. Supposons qu'on n'admette pas une telle correspondance, et qu'un degré n de chaleur puisse avoir un agrément plus grand qu'un degré inférieur m , et qu'un degré supérieur o : il n'y aurait alors plus aucun sens à parler d'une relation entre chaleur et agrément (je suppose bien sûr qu'aucun seuil argumentatif ne sépare les trois degrés en question).

Prenons pour accordée la description (partielle) que je viens de proposer pour le discours argumentatif. Elle a pour conséquence, je vais essayer de le montrer, que l'établissement d'une argumentation, i.e. le discours $A + C$ d'un locuteur unique, exige que ce locuteur accomplisse, aussi bien dans l'énonciation de A que dans celle de C , un acte de langage spécifique que nous appelons, Anscombe et moi, "acte d'argumenter". Je vais en esquisser la démonstration à propos de A , mais elle est, sans difficulté, transposable à C .

L'acte d'argumenter que l'on fait en disant A a toujours pour support un des contenus exprimés dans l'énoncé A (appelons-le p_1) et l'acte d'argumenter consiste d'abord à faire apparaître p_1 comme un élément parmi d'autres d'une classe de contenus comportant des indications analogues à celle que donne p_1 (jusqu'ici je ne fais que reprendre, et étendre à la sémantique des énoncés, la vieille idée structuraliste selon laquelle la valeur d'un mot n'est pas logée dans ce mot lui-même, mais dans le rapport qu'il entretient avec d'autres mots possibles à la même place, c'est-à-dire avec la classe paradigmatique que détermine sa position dans la chaîne syntagmatique où il apparaît). Soit, par exemple, un énoncé "Il fait bien 15° ". Il comporte selon moi un acte d'argumenter, appliqué au contenu p_1 (donnant l'indication que la température est de 15°). Ce contenu est d'abord

mis en regard d'autres contenus qui auraient une fonction analogue dans le discours (tels que p_2 , véhiculant l'information qu'il fait 16° , et p_0 , indiquant qu'il fait 14°).

Une fois que le contenu pris en considération a été introduit dans un paradigme, l'acte d'argumenter accompli au moyen de l'énoncé a pour second objet d'orienter le paradigme, c'est-à-dire de classer ses éléments selon un ordre de significativité croissante, ordre souvent spécifié par un morphème de l'énoncé, que j'appelle "opérateur argumentatif". Ainsi, en introduisant le morphème *bien* dans l'énoncé que j'ai pris pour exemple, le locuteur marque que le contenu p_2 (16°) serait plus "significatif", et le contenu p_0 (14°), moins significatif. Reste évidemment à préciser ce que j'entends par "significativité". Pour moi, dire que p_2 est plus significatif que p_1 , plus significatif lui-même que p_0 , c'est dire que le locuteur a décidé d'appliquer à l'information qu'il donne un "topos" dans lequel la propriété P, celle qui est la source de la relation, recouvre les indications données par p_0 , p_1 et p_2 , et pose que la cible Q de la relation est mieux atteinte à partir de p_2 qu'à partir de p_1 , et de p_1 qu'à partir de p_0 .

Revenons à nos exemples. Mon analyse de l'opérateur argumentatif *bien* laisse prévoir que l'énoncé A ("Il fait bien 15° ") accomplit un acte d'argumenter, en établissant parmi les degrés de température une orientation rendant A utilisable dans une argumentation qui exploiterait un "topos" reliant chaleur et agrément. On pourrait ainsi viser une conclusion C comme "Une promenade serait agréable". En revanche le "topos" de la fraîcheur est inutilisable avec cet argument - puisque ce "topos" implique au contraire qu'une température de 16° rend la promenade moins agréable qu'une température de 15° et a fortiori de 14° . La situation serait entièrement différente si on prenait pour A un énoncé "Il fait à peine 15° ". Certes cet énoncé véhicule encore l'indication qu'il fait 15° , mais l'opérateur argumentatif

à peine exprime un acte d'argumenter inverse de celui marqué par *bien*. C'est-à-dire qu'il établit dans l'ordre des températures une orientation où 14° est plus significatif que 15°, et 15° que 16°. Ceci veut dire que les "topos" utilisables pour construire une argumentation à partir de l'énoncé doivent donner la cause 14° comme plus efficace que la cause 15°, elle-même plus efficace que la cause 16°. C'est donc le "topos" de la fraîcheur qui peut être choisi à partir de l'énoncé comportant l'opérateur argumentatif *à peine*, et c'est bien lui, en fait, qui est exploité dans la suite "Il fait à peine 15°, une promenade serait donc agréable". Personne, en revanche, pour interpréter cette séquence, ne la ferait reposer sur le principe que la chaleur est bonne pour la promenade.

Un deuxième exemple, l'effet que peuvent avoir, dans une argumentation, les opérateurs argumentatifs (i.e., je le rappelle, les marqueurs de l'acte d'argumenter) *déjà* et *encore* Comparons (1) et (2) :

- (1) Le train est encore là.
- (2) Le train est déjà là.

Pour cela j'essayerai de décrire les argumentations dont ces deux énoncés seraient le A. Ainsi tous les deux peuvent être, s'ils sont adressés à une personne qui se trouve à l'entrée d'une gare, enchaînés à la conclusion :

- (3) Dépêche-toi !

Mais on voit que le mouvement argumentatif est différent dans les deux cas. Avec la séquence (1) + (3), on incite à se précipiter vers le quai une personne qui croit n'avoir plus le temps de prendre son train. En revanche, avec la séquence (2) + (3), on incite à se dépêcher une personne qui ne se presse pas parce qu'elle croit avoir plus de temps qu'elle n'en a. Je voudrais expliquer ces

faits à partir des notions, présentées plus haut, d'acte d'argumenter, de "topos" et d'argumentation.

Je dirai que l'acte d'argumenter lié à *encore*, opérateur argumentatif de (1), situe l'indication factuelle qu'il apporte dans une classe d'indications où l'on trouverait aussi celles qu'expriment des énoncés du type "Il reste 5 minutes avant le départ du train", "Il reste deux minutes avant le départ du train"... etc. D'autre part ces indications sont orientées selon une direction bien déterminée, facilement repérable si on les conjoint au moyen de *même* : "Le train est encore là ; je crois même qu'il va rester 2 minutes en gare, et peut-être même 5". Mais il serait tout à fait bizarre de dire "Le train est encore là ; je crois même qu'il va rester 5 minutes en gare, peut-être même 2". (Noter que cet ordre entre 5 et 2 minutes n'est pas intrinsèque aux indications numériques 5 et 2, mais qu'il est imposé par *encore*, car on pourrait très bien avoir, si on omet l'énoncé comportant *encore*, l'ordre inverse : "tu n'as plus beaucoup de temps ; le train reste 5 minutes en gare, peut-être même 2"). L'ordre induit par *encore*, où "5 minutes" est plus "significatif" que "deux minutes", implique à son tour le choix de certains "topos" à l'exclusion de certains autres. Plus précisément, il faut un "topos" du type "Plus P, plus Q", où P recouvre des indications comme "Il reste 2 minutes" et "Il reste 5 minutes", et où la seconde est censée amener plus que la première une conséquence de type Q (ou bien une conséquence de type Q plus forte que la conséquence amenée par la première). Ce "topos" pourrait être par exemple une règle de bon sens du type de "Plus on a de délai pour arriver à temps à un point I, plus on a de chances d'arriver à temps à I". Prenons pour I le quai où stationne le train. Puisque le *encore* de l'énoncé (1) oriente les indications relatives au délai avant le départ du train de façon à ce que "5 minutes" soit "plus significatif" que "deux minutes", le "topos" s'applique, et autorise à associer à (1), dans une argumentation, une conclusion telle que "Tu as le temps d'avoir ton train".

On objectera à cette explication que la conclusion, dans l'enchaînement argumentatif (1) + (3) que j'analyse, n'est pas "Tu as le temps d'avoir ton train", mais l'énoncé (3) "Dépêche-toi". Or - je continue l'objection - le "topos" qui vient le premier à l'esprit, et qui est, cette fois encore, tout proche du bon sens, si on désire amener la conclusion qu'il y a à se dépêcher, serait du type "Moins on a le temps de faire quelque chose (dans mon exemple, prendre le train), plus on doit se dépêcher pour le faire". De sorte, me dira-t-on, que l'acte d'argumenter à accomplir dans l'énoncé servant d'argument en faveur de (3), et, par suite, l'orientation, par cet énoncé, des indications temporelles, devraient être inverses de ceux que j'ai attribués à (1) et que j'ai donnés comme des effets de l'opérateur *encore*. Ma réponse est qu'il faut dissocier, dans le sens de l'énoncé (3) ("Dépêche-toi"), les deux conseils (3a) et (3b).

(3a) Va sur le quai !

(3b) Fais vite !

Je postulerais alors que (3a) est le seul de ces deux actes qui, dans l'enchaînement argumentatif (1) + (3), soit présenté comme conclusion de (1). Ce que (1) est destiné à faire admettre, c'est le conseil donné à l'allocutaire de se rendre sur le quai.

Mon explication a pour première justification d'être conforme à l'observation qui m'avait servi de point de départ, et selon laquelle l'argumentation (1) + (3) est adressée à quelqu'un qui se croit trop en retard et a renoncé à prendre le train. Une autre confirmation en serait qu'il est possible de développer explicitement la conclusion (3) sous la forme "Tu as le temps de le prendre, mais fais vite". Or ces deux propositions, dans la mesure où elles doivent être conjointes par un *mais* et ne peuvent pas l'être par un *et*, ne sont pas présentées comme les conclusions du même argument - même si elles sont enchaînées au même énoncé. Et d'autre part, la seconde proposition ("Fais vite") n'est pas directement en rapport avec (1),

ni même favorisée par (1), puisque (1) pourrait aussi bien être suivi de "Tu as le temps de le prendre et tu n'as même pas besoin de te presser". Je dirai donc que le "Fais vite" est motivé par un savoir indépendant de l'énoncé (1) lui-même, et indépendant notamment de *encore* : il s'agit du fait que, dans la situation qui déclenche le discours (1) + (3), il y a toute vraisemblance pour que l'allocutaire soit effectivement en retard et que le train doive donc partir bientôt. Autrement dit, il me semble raisonnable d'admettre que l'énoncé (1), dans la situation où il apparaît, peut se paraphraser comme "Il reste du temps avant le départ du train (= 1a, indication liée à *encore*), mais pas beaucoup (= 1b, indication liée à la situation)". Si par ailleurs on accepte pour (3) la décomposition que j'ai proposée plus haut, i.e. "Va sur le quai (= 3a), mais vite (= 3b)", on est amené à dire que l'argument (1a), le seul qui soit linguistiquement lié à *encore*, est en rapport avec (3a), alors que c'est (1b), élément sémantique étranger à *encore*, qui détermine (3b).

Ma description de l'argumentation opérée à partir de (2) (= "Le train est déjà là") se fonde sur les mêmes principes que je viens de proposer, et pourra donc être abrégée. Pour moi, *déjà* est, comme *encore*, un opérateur argumentatif, marquant qu'un acte d'argumentation est accompli dans l'énoncé où il apparaît. Cet acte consiste d'abord à classer l'indication factuelle apportée par l'énoncé (2) dans un paradigme où l'on trouve également "Le train est là depuis 2 minutes", "Le train est là depuis 5 minutes"... etc. Dans l'échelle numérique où se trouvent ces indications, *déjà* induit d'autre part une orientation en vertu de laquelle, par exemple, "5 minutes" est plus "significatif" que "2 minutes", comme l'atteste la conjonction d'énoncés "Le train est déjà là ; je crois même qu'il est là depuis deux minutes, peut-être même depuis cinq", conjonction que rendrait inintelligible l'interversion de "cinq" et de "deux". Seuls seront donc utilisables des "topos" "Plus P, plus Q" impliquant ce même ordre parmi les états justiciables de la propriété P. Un des "topos" possibles serait ainsi "plus le délai est court pour arriver à temps à un point I, plus il faut se presser". En effet,

dans la mesure où l'on sait que les trains n'ont pas un attachement indéfectible pour les quais de gare, l'indication selon laquelle le train est là depuis cinq minutes implique un délai plus court, avant son départ, que l'indication selon laquelle il est là depuis deux minutes. Ainsi donc l'orientation qui donne "il est là depuis 5 minutes" comme plus significatif que "il est là depuis deux minutes" présente du même coup les délais les plus courts avant le départ comme "plus significatifs" que les délais les moins courts. D'où l'application possible du "topos" disant que plus le délai est court, plus il faut se dépêcher, et d'où, par suite, la possibilité d'enchaîner sur l'argument (2) avec la conclusion "Dépêche-toi".

(On notera que, d'après mon explication, l'élément sémantique contenu dans (3), et qui est la conclusion de l'argumentation (2) + (3), n'est pas, contrairement à ce qui se passait dans l'argumentation (1) + (3), le conseil (3a) "Va prendre le train !", mais le conseil (3b) "Fais vite !". Ce qui correspond bien à mon observation de départ : la suite (2) + (3) s'adresse à quelqu'un qui a décidé d'aller prendre le train dont il est question, mais qui tarde, croyant avoir le temps. Dans une telle situation, ce serait prêcher un converti que de construire une argumentation destinée à faire admettre le conseil (3a) ; seul (3b) peut mériter d'apparaître comme la conclusion d'une argumentation).

Pour terminer cette note, je voudrais signaler deux problèmes soulevés par la distinction établie plus haut entre argumentation et acte d'argumenter. Dans tous les exemples que j'ai analysés ici, l'acte d'argumenter lié à un énoncé est marqué par un "opérateur argumentatif" (*bien, à peine, encore, déjà*). Comment décrire une argumentation dont l'argument ne comporte pas un tel opérateur ? Que dire, par exemple, d'une suite "Le train est là ; dépêche-toi" ? La thèse que je souhaiterais défendre,

sans pouvoir la justifier pour l'instant par des raisons académiquement acceptables, est que l'énoncé servant d'argument dans cette argumentation comporte toujours un acte d'argumenter ; plus précisément, le "Le train est là" de mon exemple est compris comme comportant soit un *déjà* soit un *encore*. C'est ce qui permet de lui appliquer un "topos", dont la mise en oeuvre dans une argumentation exige toujours, je l'ai dit, que l'argument A oriente certaines indications factuelles dans le sens correspondant au "plus" de la propriété P exploitée par le "topos". Ce qui amène à dire que, dès qu'on interprète une argumentation, on est conduit à "relire" l'argument de façon à lui attribuer l'acte d'argumenter nécessaire à l'argumentation.

Le deuxième problème que je voudrais signaler tient à la possibilité d'introduire des opérateurs argumentatifs dans des énoncés qui ne participent à aucune argumentation. Quelqu'un me demande si tel train est en gare, et je lui réponds "Oui, il est déjà (encore) là". Ou bien, on me demande quelle est la température, et je réponds "Il fait bien 15° ". Peut-on dire, dans ces cas, qu'il y a un acte d'argumenter (induit par les opérateurs argumentatifs), alors qu'il n'y a aucune argumentation explicite ? Ici encore, je suis incapable de justifier ma position. Ce qui ne m'empêche pas d'espérer montrer un jour qu'il faut supposer, chez le locuteur qui a choisi un opérateur argumentatif, une argumentation virtuelle : si je choisis de dire "Il fait bien 15° " plutôt que "Il fait à peine 15° ", c'est que j'envisage un certain type de conclusion et de mouvement conclusif que pourrait éventuellement motiver l'indication factuelle que je donne. Derrière cette thèse il y a, bien sûr, une décision qui ne relève pas d'une démonstration à prétention scientifique : un énoncé, pour moi, est composé de mots auxquels on ne peut assigner aucune valeur intrinsèque stable, c'est-à-dire aucune correspondance avec un quelconque ensemble d'objets de la réalité ; sa valeur sémantique ne saurait donc résider en lui-même, mais seulement dans les rapports qu'il a avec d'autres énoncés, les énoncés qu'il est destiné à faire admettre, ou ceux qui sont censés capables de

le faire admettre. Autrement dit, je n'arrive pas à concevoir un sens qui ne soit pas la mise en oeuvre d'une intention argumentative.

ANNEXE

A titre de confirmation, je voudrais appliquer les notions présentées dans cette note à l'analyse d'un texte afin de voir si, et en quel sens, elles peuvent en infléchir la lecture (dans le chapitre I des *Mots du discours*, je donne comme principale justification des "hypothèses internes" constituant une théorie sémantique le fait qu'elles entraînent, lorsqu'on les applique à un discours, des "hypothèses externes" imprévues, c'est-à-dire qu'elles introduisent dans la compréhension de ce discours certains biais, certaines déviations - termes qui ne sont pas pour moi péjoratifs -, un regard).

Je vais étudier un très court passage, traduit librement en français, de *Barry Lyndon*, de Thackeray. Vers la fin du roman, le narrateur Barry Lyndon (par abréviation, NBL) éprouve le besoin de justifier quelque peu le personnage Barry Lyndon (PBL), et notamment de le défendre contre le reproche qu'on lui faisait d'être un mauvais mari :

"On m'a accusé d'être un mauvais mari. Cependant, pendant les trois premières années de notre mariage, je n'ai battu ma femme que quand j'étais soûl."

Seul va être analysé l'énoncé introduit par le connecteur argumentatif *cependant*, et présenté comme une réfutation du reproche mentionné dans l'énoncé précédent. Il apparaît comme l'argument A d'une argumentation aboutissant à une conclusion C qui pourrait être "Je n'ai pas été un mauvais mari".

Ce texte me paraît entrer dans la catégorie de la parole ironique, telle qu'elle est décrite par D. Sperber et D. Wilson ("Les ironies comme mentions", *Poétique* 36, 1978, 399-413). La parole ironique est à mettre au compte de l'auteur (Thackeray), et a pour cible le narrateur et mémorialiste NBL, à qui est prêté, dans son activité de narrateur relatant et appréciant son propre passé, un discours destiné à apparaître au lecteur comme inacceptable : l'auteur se moque du narrateur qu'il met en scène. J'aimerais que la théorie de l'argumentation qui vient d'être exposée permette d'explicitier ce qui rend inacceptable pour le lecteur le discours de NBL.

Il est insuffisant, me semble-t-il, de dire que le discours de NBL est rendu inacceptable par son cynisme, en entendant par là que ce discours se fonde sur un système de valeurs opposé aux croyances communes. Une telle appréciation contient en effet trois thèses :

(1) NBL se fonde sur un système de valeurs (thèse qui me semble incontestable dans la mesure où NBL essaye, dans ce passage, de justifier PBL, c'est-à-dire de montrer que son comportement respecte certaines normes morales).

(2) Le comportement attribué par NBL à PBL est en fait contraire aux normes communément admises.

(3) NBL présuppose une morale contraire à la morale ordinaire - ce qui est bien une des formes possibles du cynisme, une autre consistant à refuser toute morale. ((3) est une conséquence nécessaire de (1) et de (2)).

Il me semble qu'une telle analyse laisse de côté un aspect important du texte. L'hommage que le vice rend ici à la vertu ne consiste pas seulement, en effet, à reconnaître, d'une façon générale, qu'il existe des valeurs par rapport auxquelles on doit se justifier

- reconnaissance signalée dans la thèse (1). Il consiste, d'une façon beaucoup plus spécifique, à reconnaître certaines valeurs très proches de celles qui sont effectivement admises. C'est cela qui n'apparaît dans aucune des trois thèses, et que la théorie de l'argumentation peut mettre en évidence.

Quel est en effet l'*acte d'argumenter* accompli dans le segment jouant le rôle de A (i.e. "pendant les trois premières années de notre mariage, je n'ai battu ma femme que quand j'étais soûl.") ? Autrement dit, quelle *orientation* est donnée par A, vu les opérateurs argumentatifs qu'il contient, au paradigme d'éventualités à l'intérieur duquel se situe l'information donnée ? Je vais proposer deux règles générales, que je ne chercherai pas à justifier - ni même à formuler d'une façon assez soigneuse pour qu'elles échappent aux contre-exemples.

R1. - L'addition à une proposition d'une détermination limitative conserve l'orientation argumentative liée à cette proposition. (Ainsi l'orientation argumentative est identique pour "J'ai aimé ce livre", "J'ai aimé les premières pages de ce livre", "J'ai aimé les premières pages de ce livre quand j'étais enfant"... etc. Toutes ces propositions expriment, quoique de façon de plus en plus faible, une admiration pour le livre en question, c'est-à-dire, selon la terminologie utilisée tout à l'heure, qu'elles attribuent à une plus grande admiration un caractère plus "significatif" qu'à une moins grande, et conduisent donc à utiliser un "topos" dont la prémisse serait du type "Plus on admire un livre...".)

R2. - Si une détermination limitative est transformée en restriction au moyen d'un opérateur argumentatif du type de *seulement* ou de *ne...que*, l'orientation liée à la proposition initiale est inversée. (Ainsi les énoncés "Je n'ai aimé que les premières pages de ce livre" ou "Je n'ai aimé les premières pages de ce livre que quand j'étais enfant" expriment l'absence d'admiration : elles présentent une moins grande admiration comme plus

"significative" qu'une plus grande, et impliquent donc qu'on utilise un "topos" de la forme "Moins on admire un livre...".)

Il reste à appliquer ces deux règles à l'énoncé A de NBL. J'analyserai A comme comportant la proposition "Je n'ai battu ma femme que quand j'étais soûl" (= A_1) modifiée par la détermination "pendant les trois premières années de notre mariage". De sorte que l'orientation argumentative imposée par l'acte d'argumenter fait en A est, en vertu de R_1 , celle-là même de A_1 . En ce qui concerne A_1 , maintenant, j'y verrai la proposition "J'ai battu ma femme" (= A_2) soumise à la détermination limitative "quand j'étais soûl", elle-même transformée ensuite en restriction au moyen de *ne...que*. A_2 , dans la mesure où il indique que PBL battait sa femme, présente une réalisation fréquente de cet événement comme plus "significative" qu'une moins fréquente. Mais cette orientation, conservée, d'après R_1 , par la limitation "quand j'étais soûl", va, d'après R_2 , être inversée par la restriction *ne...que*. De sorte que A_1 , pris dans sa totalité, donne une moindre fréquence comme plus "significative" qu'une fréquence supérieure. Il en ira donc de même - je l'ai dit il y a un instant, en appliquant R_1 - pour l'énoncé A considéré globalement. En vertu de cette orientation, A autorisera des "topos" ayant une prémisse du type "Moins on bat sa femme...". Vu la conclusion implicite C (C = "Je n'ai pas été un mauvais mari"), il doit donc s'agir d'un "topos" déconseillant aux maris l'usage des coups.

On voit alors quel est, dans le passage étudié, le caractère spécifique de l'ironie de Thackeray. Ce qui est reproché au discours du narrateur NBL, ce n'est pas d'opposer aux principes admis une morale personnelle, mais c'est la façon personnelle dont il utilise la norme commune à laquelle il dit se référer (et il le dit du fait de l'acte d'argumenter et de l'orientation lisibles en A). Mettant à profit le caractère graduel des "topos", il utilise la norme reçue en se servant d'un argument si faible - vu le faible espace laissé, dans la vie conjugale de PBL, à la non-violence - que le lecteur doit trouver absurde de se satisfaire de A pour conclure à C.

C'est pourquoi il ne suffit pas de décrire comme "cynique" le discours de NBL. Ce cynisme est en même temps hypocrisie, puisque, par l'orientation même donnée à son argument, il exploite une règle reçue - en en faisant un usage contraire à ce que l'on attend d'elle habituellement.

Si elle est justifiée, mon analyse confirme les spécifications que A. Berrendonner (*Eléments de pragmatique linguistique*, Paris, Minuit, 1982, chapitre 5) apporte à la théorie de l'ironie de Sperber et Wilson. Selon Berrendonner, le discours dont on se moque, dans l'ironie, est un discours argumentativement contradictoire. Ce qui me semble bien le cas ici. Le discours de NBL est argumentativement contradictoire dans la mesure où il se fonde (en tant qu'il accomplit l'*acte d'argumenter* marqué en A) sur le principe même qu'il met simultanément en échec (en tant qu'il juge l'argument A, malgré sa faiblesse, suffisant pour une *argumentation* qui conduit à C).

::

BIBLIOGRAPHIE

ANSCOMBRE, J.C. & DUCROT, O. (1981) : "Interrogation et argumentation",
LANGUE FRANÇAISE 52.

----- (1983) : L'argumentation dans la langue,
Bruxelles, Mardaga.

ISKANDAR, C. (1983) : "Voyons !", CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE 5,
à paraître.

